

ŒUFS

MENTIONS OBLIGATOIRES

Des indications obligatoires vous permettent de connaître les conditions d'élevage des poules.

1. SUR LA COQUILLE: MARQUAGE OBLIGATOIRE

Le premier chiffre devant les lettres FR (pour le pays d'origine) indique le mode d'élevage.

- 0 œufs de poules élevées en plein air et en agriculture biologique.
- 1 œufs de poules élevées en plein air
- 2 œufs de poules élevées au sol
- 3 œufs de poules élevées en cage



3FR AAA 01



2. EN VRAC OU SUR LA BOÎTE : LE MODE D'ÉLEVAGE EN TOUTES LETTRES

Dans le cadre de la vente d'œufs en vrac, tout commerçant doit afficher en toutes lettres sur son étal le mode d'élevage dont proviennent les œufs. Quant aux boîtes d'œufs, le mode d'élevage figure sur la boîte (généralement en petits caractères sur un côté lorsque c'est en cage).

éthique
& animaux



L214



LES ŒUFS

EXPLICATIONS

	Si vous achetez des oeufs de poules élevées :			Si vous ne consommez pas d'œufs :
	en cage	au sol	en plein air ou bio	
Les poules sont-elles en cage ?	OUI	NON	NON	NON
Quel est le nombre de poules par m ² en bâtiment ?	16	9	DE 6 (BIO) À 9	X
Les poules sont-elles privées d'accès à l'extérieur ?	OUI	OUI	NON	NON
Les poussins mâles sont-ils systématiquement tués ?	OUI	OUI	OUI	NON
Les poules peuvent-elles avoir le bout du bec coupé ?	OUI	OUI	OUI	NON
Les poules sont-elles tuées à l'abattoir après un an de ponte ?	OUI	OUI	OUI	NON

Pour en savoir plus, L214.com/oeufs